

MUNICIPALITÉ DE ROUGEMONT
MRC DE ROUVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-292
AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NO. 2018-249 AFIN DE MODIFIER LA CARTE
DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL CONSTITUANT L'ANNEXE A DUDIT
PLAN D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement constituant le plan d'urbanisme municipal afin d'identifier, notamment, les orientations d'aménagement et les affectations du sol pour son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été suivie, à savoir, un avis de motion dûment donné le 5 octobre 2020, l'adoption d'un premier projet de règlement le 5 octobre 2020, *et la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés le (à venir) ;*
- CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le présent projet de règlement numéro 2020-292 décrétant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

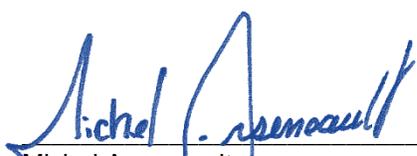
ARTICLE 2

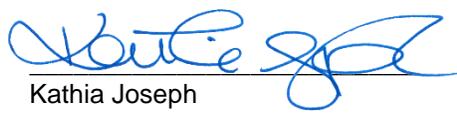
Le plan des grandes affectations du sol, qui fait l'objet de l'annexe A au plan d'urbanisme 2003-051, est modifié afin de passer d'une affectation commerciale à industrielle.

Le plan des grandes affectations du sol modifié est cité au présent règlement comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

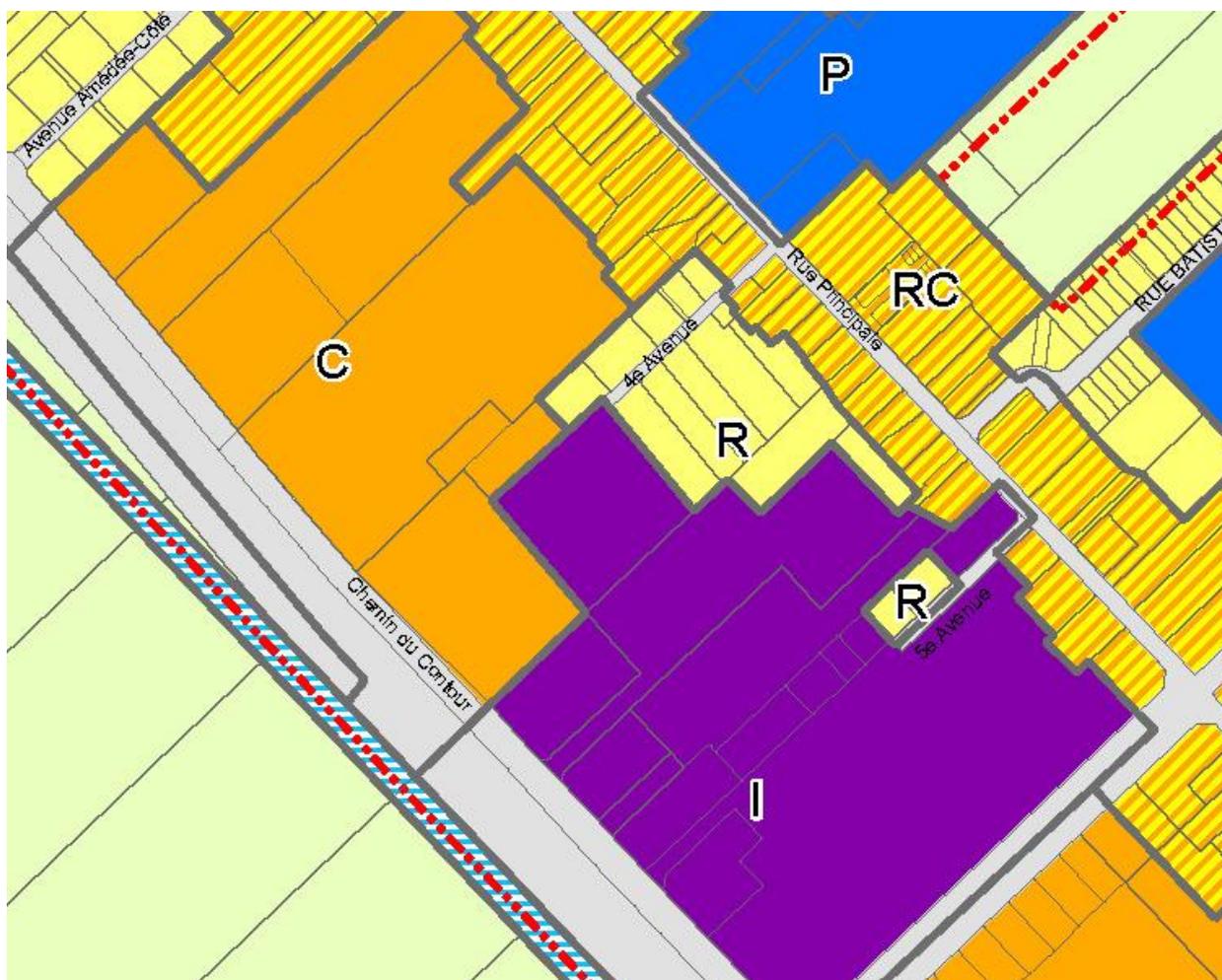

Michel Arseneault
Maire


Kathia Joseph
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 octobre 2020
Adoption premier projet : 5 octobre 2020
Consultation publique :
Adoption du second projet :
Adoption :

ANNEXE 1 MODIFICATIONS AU PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS

Extrait plan des grandes affectations avant modification
Affectations I et C



Extrait plan des grandes affectations après modification
Affectations I et C

